



La gazette de Tilly

le journal de l'association « *Mémoire de La Motte Tilly* »

n°8-2014

Chers amis adhérents,

En 1998, l'association « Mémoire de La Motte Tilly » a été créée pour aider la municipalité dans un projet de restauration de l'église.

15 ans après : une première partie des travaux sont terminés et notre église retrouve une nouvelle jeunesse.

D'autres travaux sont à prévoir ...alors tenons bon la barre et restons vigilants.

De nouvelles élections arrivent et nous espérons que la future équipe aura à cœur de poursuivre les travaux.

L'église est notre patrimoine à tous et nous devons la préserver pour les générations futures.



Hiver 2012 : les premiers échafaudages s'installent autour de notre église. Enfin, les travaux allaient pouvoir commencer.

Un projet de restauration était dans les tiroirs depuis plusieurs années. Il a fallu l'obstination de notre maire Dominique Cartier, soutenu par le conseil municipal ainsi que par les membres de notre association pour enfin voir les travaux commencés.

Supervisé par le cabinet ANAU de Nogent sur seine, maître d'œuvre, en accord avec Jean Pascal Lemeunier l'architecte des Bâtiments de France, le chantier a été lancé fin novembre 2012 par la reprise de la toiture de la sacristie. Ces travaux n'étaient pas inscrits au projet de départ mais la toiture menaçait de s'effondrer.



Le projet de restauration se décline en effet en trois phases :

- Réfection de la nef comprenant les travaux de ravalement, la reprise totale de la couverture et le changement des menuiseries extérieures.
- Réfection de la croisée, du transept et du chœur comprenant les travaux de ravalement, la reprise totale de la couverture
- Travaux intérieurs et électricité (nef, croisée, chœur et sacristie) comprenant la réfection des sols, des murs et des voutes, la remise en état des lambris, de l'escalier et des combles, la reprise totale de l'électricité intérieure et extérieure



La réception de la première phase a donc eu lieu en octobre dernier. Les deux entreprises missionnées pour la maçonnerie générale (Ets Terrasson de Trainel) et la toiture (S.A. Marlot de Nogent sur seine) ont pu travailler de concert, le but à atteindre était de mettre notre église "hors d'eau".

Il fallait donc d'une part la protéger des eaux pluviales (réparation du toit et des gouttières), mais aussi traiter les murs contre des remontées capillaires d'humidité. Un drain a donc été posé en périphérie pour pallier ce problème.

Les deux premières tranches actuellement réalisées comprennent aussi les enduits extérieurs de la nef, les menuiseries et la peinture de deux portes extérieures. Le coût de cette première phase est de 186.000 euros hors taxes et hors honoraires.

Pour supporter cet investissement d'envergure, la commune avait contracté un emprunt de 120 000 € en 2007. Une vente de terres à sable pour 236 000 € a permis d'avoir des fonds propres pour démarrer le chantier.

La commune a pu compter aussi sur des aides : 6.091 € de la réserve parlementaire, 18.517 € du conseil général 10.000 € de la Sauvegarde de l'Art français et 13.226 € de l'ORCCA soit 47.834 € de subventions

Nous attendons le commencement de la prochaine phase.



Une grange dîmière à La Motte Tilly

En 1787, on note le décès de Jean Claude Prestat, âgé de 83 ans. Il est qualifié « *d'ancien dîmeur des dames de La Madeleine* ».

Un inventaire de 1739 des biens appartenant à Philippe de Noailles donne une description d'une maison appartenant à Jean Claude Prestat « *proche de l'église* », « *tenant d'un bout sur le fossé du moulin* » (aujourd'hui canal Terray). La maison consiste « *en une chambre à feu, moitié d'une grange et une étable, le tout couvert de paille, cour, jardin et accin* ».

Si c'est bien la même grange, et il n'y a pas lieu d'en douter, l'inventaire donne une origine de la propriété. Cette maison appartenait à Aubin Gouthier « *prestre licencié demeurant à Paris* ». Il cède la maison à Jean Nicolas Lhuillier, charpentier à La Motte, par bail à rente perpétuelle le 21 décembre 1737. Lhuillier signe un contrat de rétrocession au profit de Jean Claude Prestat. Ce dernier a comme petit fils Nicolas Beaugrand.

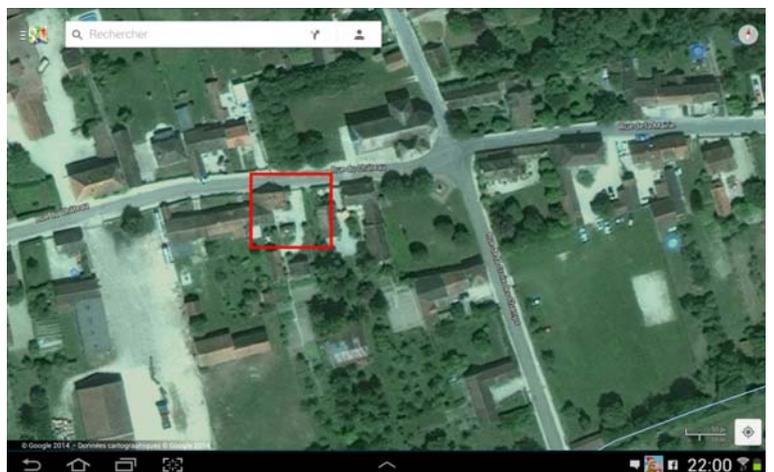
Un inventaire après décès, daté de 1845, nous apprend que dans la grande rue (actuelle rue du château) et vis-à-vis de l'ancien cimetière, il existait une grange couverte de paille dénommée « *l'ancienne grange des dîmes* ». Cette grange était en partie la propriété de Catherine Poullain. Elle faisait partie de la succession de sa mère, Catherine Beaugrand, décédée à La Motte, le 2 mars 1837.

Les héritiers Beaugrand céderont la grange à Michel Théodore Billon, cabaretier à La Motte Tilly.

Qu'est-ce qu'une grange dîmière ?

Une grange dîmière ou grange aux dîmes est un bâtiment permettant sous l'Ancien Régime d'entreposer la collecte de la dîme, impôt portant principalement sur les revenus agricoles collectés en faveur de l'Église catholique.

Bien que cet impôt puisse être versé aussi en argent, il est également souvent perçu en nature, un dixième de la récolte est alors regroupé dans ces vastes granges dîmières dépendantes d'un monastère ou d'une autorité civile qui se charge ensuite de le redistribuer aux différents bénéficiaires de la région.



Où se situait réellement la grange dîmière ? En comparant un plan du village au début du 18e siècle et une vue aérienne, la grange devait se trouver dans l'actuelle propriété Grzywacz au 3 rue du château

Les revenus de l'église : la dîme

Sous l'ancien régime, seul le Tiers-Etat était soumis à l'impôt. Les privilégiés, noblesse et clergé, ne payaient pas d'impôt. Les paysans devaient payer la taille (prélèvement destiné à entretenir l'armée royale), la gabelle (impôt sur la vente du sel). Ils devaient au roi des jours de corvée, le champarteur venait prendre le dixième des récoltes, et le curé lui aussi avait droit à un dixième : c'était la dîme.

Cet impôt destiné à entretenir le clergé trouve son origine dans l'Ancien Testament. En France, il est instauré dès la période mérovingienne. En règle générale, 1/4 de la dîme revenait à l'évêché et les 3/4 restants, à la paroisse.

A ces dîmes, dites de droit qui se percevaient partout, s'ajoutaient les dîmes d'usage qui étaient propres à une région ou à une Seigneurie : La dîme grosse : qui frappe les cultures essentielles comme les céréales. La dîme menue : qui se levait sur les bestiaux. La dîme ancienne : qui se percevait sur les terres en culture depuis longtemps. La dîme verte : qui se percevait sur les potagers mais aussi le lin et le chanvre.

Enfin à la dîme se joignait le terrage ou champart : droit de prélèvement du seigneur sur les produits de la terre. Dîme et terrage étaient levés sur le champ avant que le cultivateur pût enlever sa récolte. Le Dîmeur ou Décimateur, et le Tergeur ou Champarteur étaient nommés par l'abbaye, et prêtaient serment devant le Mayeur (équivalent du maire) de la ville.

En 1789, les estimations de l'époque évaluent le montant de la dîme entre 70 et 130 millions de livres. La prise de la Bastille le 14 juillet 1789 connaît un retentissement considérable dans toute la France. Dans les campagnes on refuse alors de payer les droits féodaux. Dans la nuit du 4 au 5 août 1789, pour calmer le peuple, quelques nobles libéraux proposent à l'Assemblée constituante d'abolir les privilèges : la dîme et les droits seigneuriaux.

Aujourd'hui, les dîmes ont été remplacées par le « denier du culte » qui est, en général, payé volontairement et à la discrétion des fidèles.

Les dames de La Madeleine à Trainel



Il existe à Trainel, à l'extrémité du bourg, sur la route du Courtillet une ferme dite « de la Madeleine ». C'est l'ancien prieuré de Sainte Marie Madeleine dont la fondation remonte à l'an 1142. On peut encore y voir les restes d'une chapelle du XVI^e siècle, reconvertie aujourd'hui en grange. Ce prieuré fut mis dès sa fondation sous la dépendance de l'abbaye du Paraclet, qui était alors dirigée par la fameuse Héloïse. L'abbaye du Paraclet avait le droit de nomination au prieuré de Trainel. Quant à la prieure de Trainel, elle concourait à la nomination de l'abbesse du Paraclet.

Divers comptes nous apprennent que ces dames possédaient les grosses dîmes de Gumery, Courceroy et de La Motte Tilly.

La vie d'une église

l'église, un lieu d'émotion



Les communions

...un lieu de joie...



Mariages d'hier et d'aujourd'hui

... mais aussi un lieu de recueillement



1912 - le cimetière entourait alors l'église



In memoriam

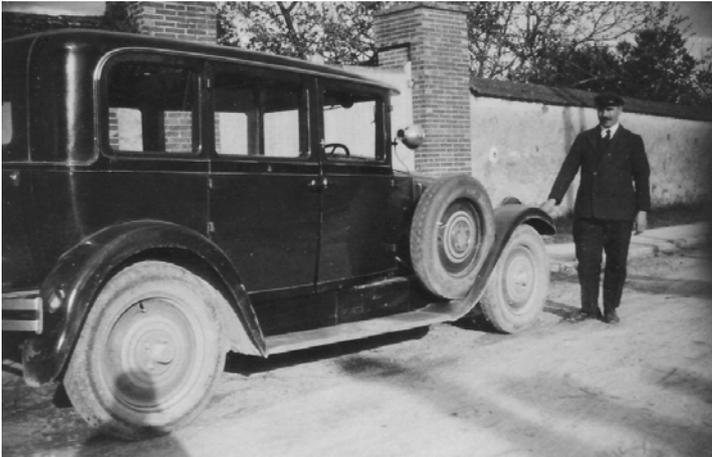
Le 5 janvier dernier disparaissait Charles PITT. Adhérent de la première heure, il aimait le patrimoine et avait su redonner à sa maison tout son lustre d'antan. Dans le n° 3 de la gazette, il nous avait raconté l'histoire et la restauration de la chapellenie, assurément la plus ancienne maison de notre village.

Musicologue, critique musical de renommée mondiale, il avait en projet une série de concerts pour animer l'église.

Notre association perd un de ses plus fidèles amis.



Visite pastorale le 30 juin 1931



Mgr Feltin évêque de Troyes, futur cardinal de Paris, sortant du presbytère.

**Notez dès à présent notre prochaine assemblée générale
le samedi 8 mars à 18 heures salle de la mairie**

« **La gazette de Tilly** » est un bulletin publié par l'association « Mémoire de La Motte Tilly ». Il est distribué aux adhérents de l'association.
Responsable de la publication : Franck Gérard

Merci à ceux d'entre vous qui ont bien voulu me confier les clichés qui illustrent ce numéro.

Franck Gérard au château de La Motte Tilly - tél. : 03.25.39.51.01 ou franck.bernex@yahoo.fr